

Vos mises à jour EBP

EBP Comptabilité 2007



N'ayez aucun doute sur la conformité de votre logiciel

Un logiciel certifié « NF Logiciel Comptabilité Informatisée »

Tous nos logiciels de Comptabilité ont reçu la certification « NF Logiciel Comptabilité Informatisée ». Ce label garantit que tous nos logiciels respectent les obligations d'une comptabilité informatisée.

A ce titre, EBP peut vous fournir une attestation de conformité.



Avec les Formules Duo :

Soyez à jour avec les évolutions légales.

Chaque année, une nouvelle loi de Finances est votée. En 2007, elle concerne l'abaissement du seuil de l'obligation de télédéclaration de TVA.

De nouvelles instructions peuvent être publiées comme le Bulletin Officiel des Impôts du 24/01/2006. Inévitablement, de nouvelles obligations en découlent.

Avec votre Formule DUO, vous recevrez gratuitement et dès qu'elle sera disponible la mise à jour de votre logiciel pour être toujours en règle avec l'administration fiscale.

Service Associations EBP
Téléphone : 01 34 94 83 78
associations.fr@ebp.com



Des nouveautés pour être conforme aux obligations concernant la tenue d'une comptabilité informatisée.

100% conforme
Bulletin Officiel des Impôts
n°12 du 24 janvier 2006

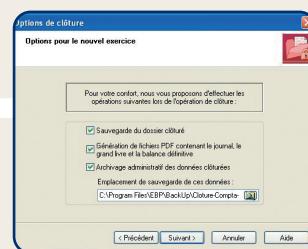
L'administration fiscale a publié une instruction, le 24 janvier 2006, visant à renforcer le contrôle des comptabilités informatisées. De nouvelles fonctions ont été ajoutées dans votre logiciel pour vous aider à respecter ces obligations.

Validez vos écritures

La validation des écritures est obligatoire notamment avant les clôtures mensuelles et annuelles. A la différence de la clôture, vous pouvez continuer à saisir à la suite des écritures validées.

Sauvegardez l'intégralité de votre dossier comptable

Pour plus de sécurité, lors de la clôture annuelle, le logiciel sauvegarde automatiquement l'intégralité de votre dossier. Les impressions des journaux, Grand Livre et Balance sont instantanément générées et sauvegardées au format PDF. Cet enchaînement automatique vous permet de gagner du temps et d'avoir la garantie de posséder un dossier complet et sauvegardé de votre exercice comptable.



Archivez vos données comptables

L'administration souhaite pouvoir contrôler vos données comptables sans avoir besoin du système informatique dans lequel ont été produites les écritures comptables. Vous pouvez désormais archiver toutes vos données comptables ou toute votre base (données comptables, journaux, Grand-Livre et Balance au format PDF) au format csv. Pour vous aider à respecter cette obligation, lors de la clôture annuelle, le logiciel vous conseille d'effectuer l'archivage de votre dossier.

Tracez vos écritures importées

Il est possible, de retrouver facilement l'origine de chaque importation. Un journal d'événements a été ajouté pour lister et tracer toutes les modifications du logiciel (sauvegarde, recopie de dossier, récupération des écritures de la gestion commerciale, de la paye...) conformément à la nouvelle instruction.

Mieux travailler avec votre Expert-Comptable

Votre Expert-Comptable ne dispose pas du même logiciel que vous ? Pourtant vous avez besoin de lui envoyer vos écritures pour la vérification de vos comptes ? Rien de plus simple ! Avec EBP, transmettez rapidement et de façon sécurisée vos données à votre Expert-Comptable au format de son logiciel*.

*EBP, CEGID (Cisco et PGI), SAGE LIGNE 100, COALA, CCMX (Winner et AS400), CIEL, QUADRATUS, ISAGRI, AZUR, CADOR-DORAC, APISOFT, COTE OUEST, GESTIMUS et en import uniquement HELIAST.

Formules DUO

Mise à jour	Mise à jour + Service PRIVILEGE	Mise à jour + Service PREMIUM
118€ TTC au lieu de 130€ TTC	285€ TTC au lieu de 368€ TTC	321€ TTC au lieu de 452€ TTC